Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE" Vincit Concordia Fratrum

No. II

Montréal, Février 1910.

50 cts par an

GARDEZ VOTRE CERTIFICAT

Rejoignant, l'autre matin, le docteur B..... faisait, à sa clientèle, ses premières visites stidiennes, je le trouvai soucieux, presque urne, lui qui, d'ordinaire, sème partout la et l'espérance

-Voyons, cher docteur, qu'y a t-il donc qui va pas? Trop de clients, des maladies récalantes, des honoraires qui n'entrent pas, quoi

-Rien de tout cela, mon ami. Je suis préocpar un grave problème. Au fait, toi qui es ul, tu vas pouvoir m'aider. Fais route avec et je vais te mettre au courant en peu de

voici ce que le brave praticien me raconta: 'avais, dans ma clientèle, un jeune homme, ellent ouvrier, marié voilà cinq ans et qui père de trois enfants pleins de vie. Suivant habitude, lors de son mariage, je lui suggérai prendre une assurance dans une de nos bonsociétés de secours mutuelles, l'Alliance Naale entre autres, et il suivit mon conseil. at alla bien jusqu'à il y a six mois. Vers ce s, pour une difficulté sans importance, il a de se présenter à son cercle et de payer contributions. Il fut suspendu, on l'en prémais il n'en fit aucun cas. Or voilà deux comme il revenait ,le soir, de son ouvrage, nt hâte d'arriver à son foyer, il traversa la du chemin de fer pendant que les barrièétaient encore fermées et il fut frappé par locomotive arrivant en sens inverse du qui venait de passer. Le malheureux cru que le gardien de la barrière ne se ait pas suffisamment et qu'il n'y avait plus n danger. La mort fut instantanée. Tu agines ce qui advint! Du jour au lendem in, sère entra par la grande porte dans ce logis out souriait la veille. Pour comble, la mère naintenant malade du choc nerveux, de prins, et du surcroit de travail qu'elle a dû oser pour faire face à ce surcroît de dées et à la perte de tout revenu. Voilà le eme dont je cherche la solution. Comment enir en aide? Il va falloir la conduire à ital, et placer les deux enfants plus âgés à ice ou chez des parents. N'est-ce pas que un cas bien pénible, et que tu vas m'aider à rir ces pauvres victimes qui n'ont rien fait mériter un tel sort? Je le lui promis et nu parole.

is, entre-nous, avouez donc combien la pode cette famille aurait été différente si ociété de secours mutuels était venue lui erte cruelle qu'elle a faite? Sociétaires! n'a-

que vous aimez et qui vous aiment, en agissant ou il sera dans l'impossibilité complète de renainsi. Cette femme, ces enfants qui font votre dre compte de sa gestion. orgueil et votre bonheur, ne les exposez point à rester à la merci de la charité publique, pour une futilité. Placez-vous audessus de ces petits incidents de l'existence. Songez que malade ou bien portant, faible ou vigoureux, jeune ou âgé, la mort nous guette tous et partout. L'heure de notre trépas sonne au moment où l'on n'y songe le moins, et c'est être cruel, barbare même, que de ne pas prévenir les effets de cette éventualité en ne restant pas assuré, fut-ce même un jour.

Vous qui avez une femme, vous qui avez des bre d'une conférence de la Saint-Vincent-de- enfants, vous qui avez des parents, des frères ou des soeurs, gardez votre certificat.

UN EXEMPLE SALUTAIRE

Secretaire-Financier condamne a un an de prison

M. W. E. Hill, secrétaire-financier pour le Conseil No 669, des Knights & Ladies of Security, Société de Secours Mutuel opérant aux Etats-Unis, a plaidé coupable à l'accusation d'avoir employé à son usage l'argent de ce conseil et a été condamné à un an de prison.

Le détournement dont il s'est rendu coupable, s'élève à \$924. Ce péculat couvrait une période de sept années, aux termes de l'acte de mise en accusation, l'argent ayant été pris par petites sommes.

Cette affaire est de nature à faire réfléchir les officiers qui pourraient être tentes d'employer les fonds des sociétés pour leur usage per-Il arrive parfois, malheureusement, que certains officiers paraissent oublier ou ne pas se rendre compte qu'ils n'ont pas droit de détiennent comme officiers.

Ce jugement que nous signalons entre plusieurs, donne un enseignement salutaire aux sociétaires qui remplissent les fonctions de secrétaire financier ou de trésorier d'une société la perdrix cocobe; le perroquet gase; la poule comme la nôtre. C'est aussi un avertissement pour les présidents et les vérificateurs ou auditeurs des comptes, d'avoir à surveiller efficacement l'administration sous ce rapport. Il arrive malheureusement trop souvent que cette partie de l'administration soit négligée, et maints auditeurs ne paraissent pas se douter de la respon- le grillon grisilonne. sabilité qu'ils encourent en certifiant comme exacts et fidèles les états de situation qui sont soumis aux assemblées.

Lorsqu'un secrétaire financier adopte comme méthode de déposer les fonds du conseil ou du ter l'abri et la nourriture au lendemain de cercle au crédit de son propre compte et paie indifféremment avec l'argent appartenant ainsi à réciable que vous pouvez causer à ceux celles de la société, le temps n'est pas éloigné rauque ou rognonne.

Quelque faible que soit le déficit d'abord, le dénouement fatal est certain. Petit à petit le déficit ira grossissant et au moyen de subterfuge on pourra dissimuler pendant un certain temps au président et aux auditeurs inattentifs, l'état des choses et se tromper soi-même sur la gravité et l'importance de la faute commise, mais la situation deviendra de plus en plus difficile et le jour où l'affaire sera découverte, sera un jour de malheur pour la société, mais encore davantage pour l'officier coupable et sa famille.

Sans doute que les conseils ou cercles sont protégés, généralement, par une police d'assurance garantissant la fidélité de leurs officiers, mais il n'est pas bon de trop se reposer sur cette police lorsque ce détournement aurait pu être facilement évité par une surveillance convenable. Les compagnies d'assurance peuvent invoquer, dans une certaine mesure, cette négligence coupable, pour se libérer de leurs engagements, mais ces compagnies d'assurance sont bien justifiables, lorsqu'elles sont appelées à indemniser une société pour tel détournement, de traduire en cour criminelle les officiers coupables. Il n'y a pas de raisons pour qu'il en soit autrement. Aucun argent n'est plus sacré que celui qui est destiné à la protection des malades, des veuves et des orphelins, et on ne peut faire valoir aucune bonne raison pour faire échapper des mains de la justice, ceux qui volent

LES CHANTS OU CRIS D'ANIMAUX

Comment on dénomme le chant ou le cri des animaux.--"Parmi les oiseaux:" la linotte, l'hirondelle, le roitelet gazouillent; le merle, le loriot, le courlis, sifflent; l'aigle trompette, l'ase servir, pour eux-mêmes, de l'argent qu'ils louette tirelire; la caille nasille; le hibou et la chouette huent; la cigogne craquette; la grue craque; la colombe et le ramier gémissent; la grive gazouille et grigotte; la mésange titine; le milan huit; l'orfraie hurle; le paon criaille; glousse les petits poulets piaulent; la pie jacasse; geai cajole; le pinson frigotte; la tourterelle roucoule; le coq coqueline et le dindon glougloute; le rossignol et la fauvette chantent.

Parmi les insectes: l'abeille, le hanneton et mouche bourdonnent; la cigale frissonne et

Parmi les mammifères: le cheval hennit; l'ane domestique brait, mais l'ane sauvage brame comme le cerf; le faon râle; le boeuf mugit; le bélier battère; le bouc mouette; le buffle souffle; le loup hurle; le renard et le tout petit chien glapissent; le chien aboie; l'éléphant baronne; le nnez pas votre certificat. Qui sait le tort la société, tantôt ses dettes personnels, tantôt le ; le rat ravit ; la souris chichicotte et le tigre